



Santé,
retraite,
emploi,
salaire...

REFUSONS L'AUSTERITÉ !

Un projet de budget de la Sécurité sociale intolérable

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2013 est en cours de débat à l'Assemblée Nationale. Le changement n'est pas à l'ordre du jour, ce budget de la Sécu s'inscrivant dans la continuité de ceux présentés par le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Il est prévu une progression des dépenses de 2,7%, alors que le candidat François Hollande promettait 3% ce qui était déjà très insuffisant en regard des besoins. Ce sera donc un budget d'austérité qui n'ose dire son nom. Il faudrait selon le gouvernement «redresser les comptes», le traité budgétaire européen (TSCG) voté par le PS et l'UMP imposant «une règle d'or», l'interdiction des «déficits» des budgets de l'État et de la Sécu. Disons-le clairement, il s'agit d'une escroquerie! Les patrons continuent d'être exonérés de 30 milliards d'€ de cotisations, c'est plus que le prétendu déficit de la Sécu.

L'hôpital, le personnel, les malades, les retraités devront se serrer la ceinture :

- ✓ La loi Bachelot (loi HPST) est maintenue, les Agences Régionales de Santé vont continuer leurs sales besognes dans les hôpitaux publics : restructuration et fermetures de services, réduction d'effectifs...
- ✓ Les durées de séjour des malades seront administrativement limitées
- ✓ Les IVG seront remboursées à 100%, ce qui est positif, mais l'accès à l'avortement restera aussi difficile car il n'est pas prévu de rouvrir les centres qui ont été fermés ces dernières années.
- ✓ Les forfaits, franchises dénoncés hier par le PS restent en vigueur l'accès aux soins est devenu plus difficile pour un nombre croissant de personnes.
- ✓ Les dépassements d'honoraires ne

seront pas interdits mais au mieux «encadrés»

✓ Les pensions des retraités payant des impôts seront ponctionnées de 0,30% dès le 1^{er} avril 2014 pour «une contribution additionnelle pour l'autonomie» qui ne sera pas attribuée au financement de la perte d'autonomie en 2013 (et ensuite?). Et il est probable que cette «contribution» augmentera au fur et à mesure des années, comme cela a été le cas de la CSG.

La TVA s'en va, la CSG arrive. A tous les coups, c'est le patronat qui gagne...

Quelques semaines avant les élections N. Sarkozy avait imposé la TVA dite «sociale». Il s'agissait au nom de la «baisse du coût du travail» d'une nouvelle exonération de cotisations pour les patrons, compensée par un impôt pesant essentiellement sur les classes populaires, la TVA.

Comme ils s'y étaient engagés F. Hollande et son gouvernement ont abrogé cette mesure. Ce fut une bonne nouvelle, hélas de courte durée! Car au nom de la même «baisse du coût du travail», le nouveau pouvoir s'apprête à faire revenir par la fenêtre ce qu'il a fait sortir par la porte.

Cette fois la «piste avancée», même si officiellement rien n'est décidé, est l'augmentation de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) c'est-à-dire aussi un impôt payé à 80% par les salariés actifs retraités et chômeurs : en 5 ans, 40 milliards d'exonérations de cotisations patronales (donc 40 milliards de profits en plus) seraient compensés par 40 milliards de CSG prise essentiellement dans la poche des salariés retraités ou actifs, qui seraient ainsi les vrais «pigeons» de la politique gouvernementale.

Il s'agit de faire peser de plus en plus

POUR PRENDRE CONTACT :

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA Santé, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil

Ou par mail à : npa-sante-secu-social@orange.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

le financement de la Sécu sur les travailleurs avec ou sans emploi et de faire ainsi un gigantesque cadeau aux employeurs en les « allégeant » de la part socialisée du salaire, les cotisations sociales dans leur ensemble. Le transfert des cotisations sociales vers la CSG est un cadeau de 40 milliards d'€ en faveur du patronat !

L'enjeu est énorme, le budget de la Sécu est de 1,3 fois supérieur à celui de l'État. Les patrons non seulement veulent se débarrasser de ce qu'ils appellent « une charge » et voudraient s'accaparer de ces milliards qui échappent aux circuits financiers en privatisant peu à peu la Sécu

Il ne faut surtout pas les laisser faire ! Le NPA appelle l'ensemble du mouvement social, syndical, les partis réellement à gauche à préparer dès aujourd'hui la riposte unitaire la plus large afin de faire échec à une des plus graves contre-réformes depuis 1945.

- ✓ Les cotisations sociales, c'est une partie de notre salaire, défendons-les !
- ✓ Non à toute augmentation de la CSG.
- ✓ Exigeons son abrogation et le financement de la protection sociale à 100 % par des cotisations « patronales »

Dépassements d'honoraires : les patients ne sont pas des pigeons !

Après les patrons des grandes entreprises, des médecins libéraux réagissent en affirmant que « les médecins ne sont pas des pigeons » pris de peur de ne pouvoir conserver leurs dépassements d'honoraires. Ils répondent aux médecins de Gironde, qui ont lancé un « manifeste des médecins solidaires » appelant l'ensemble des médecins à refuser ces dépassements d'honoraires.

Or le projet du gouvernement se limite à « encadrer » les dépassements exorbitants pratiqués par une minorité de médecins et non à les supprimer.

De plus, les négociations en cours entre la Sécurité sociale, les mutuelles et assurance privées, les syndicats de médecins et le gouvernement semblent s'orienter vers la prise en charge de ces dépassements par les

mutuelles. Les médecins qui réduiront les dépassements bénéficieraient d'allègements de cotisations sociales. Concernant la revalorisation des honoraires des médecins du secteur 1 sans dépassement d'honoraires, rien n'est prévu à ce jour.

Le gouvernement a décidé de céder et de permettre aux médecins « dépasseurs » de conserver leurs privilèges. C'est donc la Sécu et les mutuelles, en réalité les assurés sociaux qui vont payer, par une nouvelle augmentation des tarifs des complémentaires santé.

Pour les 5 millions de personnes qui ne bénéficient pas de complémentaire santé, l'accès aux soins restera difficile. 29 % déjà renoncent aujourd'hui aux soins faute de moyens financiers.

Face à cette politique une exigence : la suppression des dépassements d'honoraires, des forfaits et franchises et la prise en charge des soins à 100 % par la Sécu.

Première action européenne contre la marchandisation et la privatisation de la santé

Du 1^{er} au 6 octobre, à l'initiative du Réseau Européen contre la marchandisation et la privatisation de la santé a eu lieu une première semaine de mobilisation contre les plans convergents.

Ce réseau est composé de Syndicats, Associations de défense des malades, de la Santé et des Hôpitaux, de partis. Des actions ont eu lieu notamment en Pologne, dans l'État Espagnol, en Belgique, en Grèce, au Royaume Uni, en France...